

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7291279301**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7291279301>

Cette annonce a été mise en ligne le **13 mai 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **22 - COTES D'ARMOR**

Par acte sous seing privé en date du 6 mai 2022, signé à TADEN, KER MANON EQUIPEMENTS, société par actions simplifiée, au capital de 1.000€, dont le siège social est situé 46, rue de la Pie, 35400 Saint-Malo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Malo sous le numéro 797 424 231 et Etablissements MAZE, société par actions simplifiée, au capital de 175.316,37€, dont le siège social est situé Zone Artisanale Les Alleux, Route de Ploubalay, 22100 Taden, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Malo sous le numéro 027 150 044, ont établi un projet de fusion simplifiée par absorption par KER MANON EQUIPEMENTS de Etablissements MAZE.

Aux termes de ce projet, Etablissements MAZE apporterait à KER MANON EQUIPEMENTS la totalité de son actif évalué à 2.020.780 euros nets.

KER MANON EQUIPEMENTS détenant 100% du capital de Etablissements MAZE, la fusion ne se traduirait pas par un échange de droits sociaux et le capital de KER MANON EQUIPEMENTS ne serait pas augmenté.

La différence positive dégagée entre la valeur de l'apport de Etablissements MAZE et la valeur comptable des titres de Etablissements MAZE détenus par KER MANON EQUIPEMENTS et qui seront annulés du fait de la fusion constituera un boni de fusion, d'un montant de 470.780 euros.

Ledit projet a été établi sous certaines conditions suspensives et notamment celle de la constatation de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif entre Etablissements MAZE et LOCAMAZ, en vertu duquel Etablissements MAZE apportera à LOCAMAZ sa branche complète et autonome d'activités (hors Immeubles et titres de participation LOCAMAZ).

Sous réserve de la réalisation de l'apport partiel d'actif susvisé, toutes les opérations conduites par

Etablissements MAZE seront prises en charge par KER MANON EQUIPEMENTS à compter du 1er juillet 2022 et seront réputées avoir été faites pour son compte et à ses profits et charges avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Etablissements MAZE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo le 6 mai 2022. Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

